

## Modalité de paiement des Frais de scolarité à l'IORB pour l'année scolaire 2025-2026

Le montant total est de 10 732 €.

Il peut se régler selon les modalités suivantes (cochez la case selon votre choix)

**PRELEVEMENT MENSUEL**

ANNEE SCOLAIRE	Paiement de la formation 1 <sup>ère</sup> année *	Paiement de la formation de la 2 <sup>ème</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année
Frais d'inscription 395 euros	Prélèvement immédiat	Prélèvement mi-juillet (après résultat de la CVUFCEP)
Acompte de 20% des frais d'études 2 067,40 €	20/06/2025	Prélèvement mi-juillet (après résultat de la CVUFCEP)
Prélèvement de 826,96 €	01/09/2025	01/09/2025
Prélèvement de 826,96 €	01/10/2025	01/10/2025
Prélèvement de 826,96 €	01/11/2025	01/11/2025
Prélèvement de 826,96 €	01/12/2025	01/12/2025
Prélèvement de 826,96 €	01/01/2026	01/01/2026
Prélèvement de 826,96 €	01/02/2026	01/02/2026
Prélèvement de 826,96 €	01/03/2026	01/03/2026
Prélèvement de 826,96 €	01/04/2026	01/04/2026
Prélèvement de 826,96 €	01/05/2026	01/05/2026
Prélèvement de 826,96 €	01/06/2026	01/06/2026

**PRELEVEMENT SEMESTRIEL**

ANNEE SCOLAIRE	Paiement de la formation 1 <sup>ère</sup> année *	Paiement de la formation de la 2 <sup>ème</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année
Frais d'inscription 395 €	Prélèvement immédiat	Prélèvement mi-juillet (après résultat de la CVUFCEP)
Acompte de 20% des frais d'études 2 067,40 €	20/06/2025	Prélèvement mi-juillet (après résultat de la CVUFCEP)
Prélèvement de 4134,80 €	20/08/2025	20/08/2025
Prélèvement de 4134,80 €	20/12/2025	20/12/2025

**PRELEVEMENT ANNUEL**

ANNEE SCOLAIRE	Paiement de la formation 1 <sup>ère</sup> année *	Paiement de la formation de la 2 <sup>ème</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année
Frais d'inscription 395 €	Prélèvement immédiat	Prélèvement mi-juillet (après résultat de la CVUFCEP)
Acompte de 20% des frais d'études 2 067,40 €	20/06/2025	Prélèvement mi-juillet (après résultat de la CVUFCEP)
Prélèvement de 8269,60 €	20/08/2025	20/08/2025

\* Concerne les inscriptions en liste principale – Pour les personnes en liste complémentaire, aucun encaissement n'est effectué jusqu'au passage en liste principale.